

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 05 mai 2012

Service Risques Naturels et Technologiques  
Unité Risques Technologiques Accidentels

**Le Président du Comité Local d'Information  
et de Concertation d'Aramon**

Nos réf. : SRNT/URTA/TL/2012.191

à

Affaire suivie par : Thibault Laurent  
[thibault.laurent@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thibault.laurent@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. 04 34 46 67 06 – Fax : 04 34 46 67 36

Mesdames et Messieurs  
les membres du comité  
(destinataires in fine)

**Objet : Réunion du CLIC d'Aramon**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation), relatif à la Société SANOFI Chimie, se tiendra :

**Le lundi 11 juin 2012, à 14 h 30,**

**Salle du Conseil au 2<sup>ème</sup> étage**

**Mairie d'Aramon**

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Présentation des documents projet du PPRT SANOFI Chimie ;
- Avis du CLIC sur les documents projet du PPRT SANOFI Chimie ;
- Présentation du bilan annuel de la société SANOFI Chimie et des évolutions de l'établissement réalisées ou en projet ;
- Bilan de l'action de l'inspection des installations classées ;
- Espace de discussion.

Conformément aux dispositions applicables de l'article D. 125-31 du code de l'environnement « *Le comité est associé à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques et émet un avis sur le projet de plan, en application de l'article L. 515-22. Cet avis est débattu en séance et approuvé à la majorité des membres présents ou représentés [...].* »

C'est dans ce cadre que je vous informe que votre avis sur ce projet sera débattu lors de la séance du 11 juin 2012. A cet effet, je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble de ces documents (projet de note de présentation, règlement, note de recommandation et plan de zonage), disponibles sur le site internet de la DREAL à cette adresse : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/pprt-sanofi-a794.html>

En cas de difficulté dans la consultation de ces documents sur Internet je vous remercie de prévenir les services de la DREAL.

Les services de la DREAL et de la DDTM 30 se tiennent naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président du CLIC

Christian PICHOT



Présent  
pour  
l'avenir

[www.departement.developpement-durable.gouv.fr](http://www.departement.developpement-durable.gouv.fr)